



séparation avec un pacs

Par **loulou974**, le **01/04/2021 à 12:46**

je suis pacsé et je veux arrêter le pacs. Mon conjoint a plusieurs biens, ai-je des droits sur les biens.
Nous avons un bébé de 2 ans et demi ensemble.
Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **01/04/2021 à 13:44**

vous pouvez rompre votre pacs de manière unilatérale.
voir ce lien :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1620>
concernant les biens, le pacs offre 2 options soit la séparation de biens (en l'absence de précision dans la convention de pacs), soit l'indivision si cela est prévu dans la convention.
si votre partenaire (et non conjoint) a acquis ses biens avant le pacs ou si vous êtes en séparation de biens ; vous n'avez aucun droit sur les biens de votre futur ex-partenaire.
salutations